

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°1AR220101 en date du 19 mai 2022, modifié par arrêté n°1AR220109 du 25 mai 2022, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la Métropole portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole.

Cette modification n°1 poursuit notamment les objectifs suivants : évolutions du zonage, modifications du règlement écrit, modifications du règlement graphique, modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation, corrections d'erreurs matérielles. Le rapport de présentation est également modifié.

Les modifications apportées au PLUi s'inscrivent dans les orientations stratégiques du PADD et permettent notamment de renforcer la capacité du PLUi pour certaines communes à mettre en œuvre les objectifs du PLH.

L'enquête publique se déroulera, du lundi 20 juin 2022 à 09h00 jusqu'au vendredi 22 juillet 2022 à 17h00 pour une durée de 32 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, dont le siège se situe Immeuble Le Forum - 3, rue Malakoff – CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (tel : 04.57.38.50.59)

Le dossier d'enquête publique est constitué de la notice explicative, des pièces administratives, des avis émis par les personnes publiques associées, l'autorité environnementale, la CDPENAF et les communes de la Métropole, du bilan de la concertation, et du projet de modification n°1 du PLUi comprenant :

- Le Rapport de Présentation (Tome 2/ Tome 3.1/ Tome 4/ Annexes relatives aux risques)
- Le Règlement écrit (Tomes 1.1 à 1.3/ Tome 2/ Tome 3/ Tome 4/ Tome 5 / Tomes 6.1 et 6.2/ Tome 7)
- Le Règlement graphique (Plans et Atlas A / B1/ B2/ B3/ C1/ C2/ D1/ D2/ E/ F1/ F2/ G1/ G2/ J)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (Volumes 1, 2, 3 et 4)

Le projet de modification n°1 du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le dossier PLUi soumis à enquête publique. L'avis émis par l'autorité environnementale figure dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Afin de conduire l'enquête publique du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a pris une décision en date du 4 mai 2022, modifiée le 25 mai 2022, désignant Georges TABOURET en qualité de président de la commission d'enquête, Alain MONTEIL, Michel RICHARD, Anne MITAULT, Daniel DURAND, Raymond ULLMANN et Stéphanie RETOURNAY en qualité de membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est le siège de Grenoble-Alpes Métropole, Immeuble Le Forum -3, rue Malakoff – CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sous le lien suivant <https://www.registre-numerique.fr/modif-plui-grenoble-alpesmetropole> accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête.

Un poste informatique sera tenu à disposition du public en accès libre au siège de l'enquête et dans les mairies des 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole, aux jours et heures d'ouverture habituels, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Un accès au dossier en version papier sera disponible au siège de l'enquête publique et dans les 29 communes ci-après, aux jours et heures d'ouverture habituels: Bresson, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Murianette, Noyarey, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcis-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille.

Avant l'ouverture de l'enquête publique ou durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

-Sur le registre numérique accessible 7j/7j et 24h/24h sous le lien suivant <https://www.registre-numerique.fr/modif-plui-grenoble-alpesmetropole>, notamment sur les postes informatiques mis à disposition ;

-Par courrier électronique à l'adresse suivante : modif-plui-grenoble-alpesmetropole@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

-Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole et dans toutes les mairies des 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

-Par voie postale en adressant un courrier à :

Monsieur le Président de la commission d'enquête de la modification n°1 du PLUi
Grenoble-Alpes Métropole,
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Immeuble Le Forum – 3, rue Malakoff
CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête.

Lieux, jours et heures où la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Sites	Permanences de la commission d'enquête	Lieux de permanence de la commission d'enquête	Jours et heures d'ouverture*
Siège Grenoble-Alpes Métropole	lundi 20 juin - 9h à 12h mardi 28 juin - 14h à 17h vendredi 22 juillet - 14h à 17h	Siège de Grenoble-Alpes Métropole Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble Cedex	-lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 -vendredi de 8h00 à 17h00
Bresson	vendredi 24 juin - 9h à 12h lundi 18 juillet - 9h à 12h	Mairie - 11 Grand Rue 38320 Bresson	-lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 -mercredi de 9h à 12h00 -vendredi de 9h00 à 14h00
Claix	jeudi 7 juillet - 14h à 17h vendredi 22 juillet - 9h à 12h	Mairie - Place Hector Berlioz 38640 Claix	-lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 -vendredi de 8h30 à 12h00
Corenc	vendredi 1er juillet - 14h à 17h mercredi 20 juillet - 9h à 12h	Mairie - 18 avenue de la Condamine 38700 Corenc	-lundi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 -mardi de 14h00 à 17h00 -mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 -jeudi de 14h00 à 18h00
Domène	jeudi 23 juin - 14h à 17h lundi 11 juillet - 14h à 17h	Mairie - Place Stalingrad 38420 Domène	-lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 -vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 -samedi (1 ^{er} et 3eme samedis du mois/ fermé en juillet et août) de 8h30 à 12h00
Echirolles	lundi 27 juin - 9h à 12h jeudi 21 juillet - 14h à 17h	Mairie - 1 Place des Cinq Fontaines, BP248 38433 Echirolles Cedex	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Eybens	jeudi 30 juin - 14h à 17h mercredi 20 juillet - 9h à 12h	Mairie - 2 avenue de Bresson 38320 Eybens	-lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h00 à 17h00 -jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h00 à 19h00 A partir du 21 juillet inclus, fermeture de la Mairie à 17h
Fontaine	lundi 4 juillet - 14h à 17h jeudi 21 juillet - 9h à 12h	Mairie - 89 Mail Marcel Cachin 38600 Fontaine	-lundi à vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Gières	jeudi 23 juin - 9h à 12h mercredi 20 juillet - 14h à 17h	Mairie - 15 rue Victor Hugo 38610 Gières	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Grenoble	vendredi 24 juin - 14h à 17h mardi 5 juillet - 14h à 17h mardi 12 juillet - 9h à 12h	Mairie - 11 boulevard Jean-Pain 38000 Grenoble	-lundi au vendredi de 8h00 à 17h50
Herbeys	lundi 27 juin - 15h à 18h vendredi 1er juillet - 8h30 à 11h30	Mairie - 27 chemin du Villard 38320 Herbeys	-lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 19h00 -mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 11h30 -vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
Jarrie	jeudi 23 juin - 9h à 12h mardi 12 juillet - 14h à 17h	Mairie - Parc du Clos Jouvin, 100 montée de la Creuse 38560 Jarrie	- du lundi au jeudi : de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 9h à 14h
La Tronche	lundi 20 juin - 14h à 17h mercredi 13 juillet - 9h à 12h	Pôle technique - 1 chemin de la Pallud 38700 La Tronche	-lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 -vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Le Pont-de-Claix	jeudi 7 juillet - 9h à 12h vendredi 22 juillet - 14h à 17h	Ville de Pont de Claix Services Techniques 43 avenue du Maquis de l'Oisans 38800 Le Pont-de-Claix	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le Sappey-en-Chartreuse	mercredi 22 juin - 9h à 12h vendredi 22 juillet - 9h à 12h	Mairie - Place de l'Eglise 38700 Le Sappey-en-Chartreuse	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 -samedi de 9h00 à 12h00
Meylan	mardi 28 juin - 9h à 12h mercredi 20 juillet - 14h à 17h	Mairie - 4 avenue du Vercors CS 28001 38243 Meylan	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Murianette	vendredi 24 juin - 14h à 17h lundi 18 juillet - 14h à 17h	Mairie - 266 montée du Champ de la Vigne 38420 Murianette	-lundi de 13h30 à 17h00 -mercredi de 08h00 à 12h00 -vendredi de 13h30 à 18h00
Noyarey	samedi 25 juin - 9h à 11h lundi 18 juillet - 15h à 18h	Mairie - 75 rue du Maupas 38360 Noyarey	-lundi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 -mardi au vendredi de 8h30 à 13h00 -samedi de 9h00 à 11h00
Quaix-en-Chartreuse	mercredi 22 juin - 14h à 17h vendredi 22 juillet - 14h à 17h	Mairie - 15 Place Victor Jaillet 38950 Quaix-en-Chartreuse	-lundi de 13h30 à 17h00 -mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 -vendredi de 14h00 à 18h30
Saint-Egrève	vendredi 1er juillet - 14h à 17h lundi 11 juillet - 14h à 17h	Mairie - 36 avenue du Général de Gaulle 38120 Saint-Egrève	-lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15
Saint-Georges-de-Commiers	lundi 20 juin - 9h à 12h jeudi 7 juillet - 14h à 17h	Mairie - Rue de la Mairie 38450 Saint-Georges-de-Commiers	-lundi et mardi de 8h30 à 12h00 -jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00
Saint-Martin-d'Hères	jeudi 23 juin - 14h à 17h vendredi 22 juillet - 9h à 12h	Maison communale 111 avenue Ambroise Croizat CS 50007 38401 Saint-Martin-d'Hères	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Saint-Martin-le-Vinoux	jeudi 30 juin - 9h30 à 12h30 mercredi 20 juillet - 14h à 17h	Mairie - 40 avenue du Général Leclerc 38950 Saint-Martin-le-Vinoux	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Sassenage	jeudi 30 juin - 9h à 12h vendredi 22 juillet - 14h à 17h	Centre technique - 4 rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage	-lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 -mercredi de 8h30 à 12h00 -vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Seyssinet-Pariset	lundi 4 juillet - 9h à 12h jeudi 21 juillet - 14h à 17h	Mairie - Place André Balme 38170 Seyssinet-Pariset	-lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, -mercredi de 8h30 à 12h -vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Seyssins	vendredi 1er juillet - 9h à 12h lundi 11 juillet - 9h à 12h	Mairie - Parc François Mitterrand 38180 Seyssins	-lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 -mardi de 8h30 à 12h00
Varces-Allières-et-Risset	jeudi 30 juin - 14h à 17h vendredi 22 juillet - 8h30 à 11h30	Mairie - 16 rue Jean Jaurès 38761 Varces-Allières-et-Risset	-lundi de 13h30 à 17h30 -mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 -mercredi de 8h30 à 12h00 -vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 -samedi jusqu'au 2 juillet inclus de 9h00 à 12h00
Vaulnaveys-le-Haut	mardi 28 juin - 14h à 17h jeudi 7 juillet - 14h à 17h	Mairie - 584 avenue d'Uriage 38410 Vaulnaveys-le-Haut	-lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Vif	lundi 20 juin - 14h30 à 17h30 jeudi 7 juillet - 9h30 à 12h00	Mairie - 5 Place de la Libération 38450 Vif	-lundi, mardi, mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 -jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 -vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vizille	mardi 28 juin - 9h à 12h mardi 19 juillet - 14h30 à 17h30	Mairie - Place Stalingrad CS 30204 38220 Vizille	-lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). -jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Il est précisé qu'au regard notamment de la situation sanitaire certains horaires pourront varier.

La commission d'enquête établira un rapport circonstancié relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de modification n°1 du PLUi. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Grenoble-Alpes Métropole, dans les mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Isère dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au Titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000). Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole, pour y être tenus à disposition du public durant 1 an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.